

# Bilan de compétences

Envie de changer d'orientation professionnelle, d'évoluer dans votre entreprise, de trouver un autre emploi ? Le bilan de compétences est fait pour vous !

Il vous permet de faire le point sur vos expériences, vos compétences, vos centres d'intérêt en lien avec le ou les métiers qui vous intéressent.

## ▶ Qui peut en bénéficier ?

Quiconque peut bénéficier d'un bilan de compétences.

Pour qu'un bilan de compétences puisse être financé, vous devez vous trouver dans l'une des situations suivantes :

- Salarié en CDI et justifier d'au moins 5 années d'activité professionnelle, dont 12 mois minimum dans le CDI
- Salarié en CDD et justifier d'au moins 2 années d'activité professionnelle, dont 4 mois au cours des 2 dernières années, consécutifs ou non
- Chômeur inscrit à l'ANPE
- Chômeur indemnisé sous certaines conditions
- Chômeur indemnisé ou non

## ▶ À quoi sert-il ?

Le bilan de compétences est une démarche individuelle et volontaire qui a pour objectif d'élaborer un projet professionnel réaliste et réalisable en lien avec le marché du travail.

Il permet de :

- Évaluer et valoriser efficacement votre carrière
- Anticiper votre évolution ou votre reconversion professionnelle
- Obtenir une validation des acquis ou une formation si cette étape est nécessaire

## ▶ Quelle durée prévoir ?

Le bilan de compétences s'étale sur une période comprise entre 3 et 4 mois en moyenne suivant le rythme de votre emploi. Il comprend des rendez-vous physiques, des points téléphoniques, des périodes de réflexion en autonomie, des tests. La plupart des financeurs s'accordent sur un forfait de 24 heures. Le bilan de compétences peut être réalisé sur le temps de travail ou hors temps de travail.

## ▶ Quelles étapes ?

Le bilan de compétences comprend trois phases conduites par le prestataire que vous aurez préalablement choisi :

**Phase préliminaire qui a pour objet de :**

- Valider votre engagement dans la démarche
- Identifier et analyser la nature de vos besoins
- Définir les conditions de déroulement du bilan de compétences notamment les méthodes, les lieux et outils utilisés par le prestataire

**Phase d'investigation qui permet de :**

er vos motivations et intérêts professionnels et personnels  
er vos compétences et aptitudes professionnelles et, le cas échéant, évaluer vos connaissances  
ner vos possibilités d'évolution professionnelle

#### Une phase de conclusion qui a pour objectif de :

- ▶ Valider avec vous les résultats détaillés de la phase d'investigation (synthèse du bilan de compétences)
- ▶ Recenser les facteurs susceptibles de favoriser la réalisation de votre projet professionnel et, le cas échéant, de votre projet de formation ou de VAE
- ▶ Planifier les étapes de la mise en œuvre de ce projet

## ▶ Comment réussir ?

de la réussite sont, notamment :

aturation préalable du projet de bilan de compétences

estissement important tout au long de la démarche

rganisation efficace qui permette de libérer du temps pour les entretiens, la nécessaire réflexion et  
x entre les séances

de compétences peut entraîner certains bouleversements et remises en question. Il faut s'y

Mis à jour le 02 avril 2019

## ▶ Contactez-nous

n Bilan de Compétences

[competences@liste.parisnanterre.fr](mailto:competences@liste.parisnanterre.fr)

## ▶ Réunions d'information collectives bilan de compétences

[mes réunions](#)

## ▶ Pour en savoir plus

[er son Bilan de Compétences](#)

[e du Bilan de Compétences](#)

[aleur ajoutée](#)

[ents utiles](#)

[an-competences-universite.fr](#)



# Bilan de compétences

<https://formation-continue.parisnanterre.fr/bilan-de-competences-783135.kjsp?RH=1498471418548>